

2) Conseil communal, point 9, réponse aux postulats Jerbia et Pilet.

Extrait du discours de la syndique en ouverture de la séance du 17 mai:

«Puisque la question de la gérance des propriétés apparaît en filigrane et semble cristalliser une part importante des tensions actuelles, la Municipalité a décidé de soumettre à votre Conseil lors de votre prochaine séance **une analyse des deux solutions internes et externes**, en réponse notamment à l'interpellation Jerbia. Il vous appartiendra de vous prononcer sur la solution souhaitée et d'y affecter les moyens nécessaires».

D'une part, le préavis ne peut pas permettre au CC de se «prononcer sur la solution souhaitée»: la municipalité n'a pas le droit de se dessaisir de ces compétences au profit du CC, et ce serait le cas si le CC pouvait réellement **décider** de la solution qu'il veut.

D'autre part et **surtout**, le préavis ne présente pas équitablement une analyse des deux solutions. Mais, rédigé par la direction des Finances, il présente et justifie la solution proposée... par la direction des Finances, la poursuite de l'externalisation !

On voit bien qu'il n'y a de la part de la majorité municipale aucune intention de détendre l'atmosphère et de donner un peu d'espace, ou un minimum de respect, à la minorité.

Je serais quant à moi de l'avis que la municipalité retire ce préavis et nous en propose un nouveau qui informe réellement également sur les deux solutions envisagées, avec deux argumentations, rédigées chacune par les personnes qui croient à l'une ou l'autre solution.